



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOUIN

DCM_2019_12_089

Nombre de Conseillers
- en exercice : 18
- présents : 12
- votants : 12

L'an deux mille dix-neuf, le 10 décembre à 20 heures 40,

Le Conseil Municipal de la Commune de BOUIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves GAGNEUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. GAGNEUX Jean-Yves (Maire), Mmes ROBARD Marie-Jo (1^{ère} Adjointe), BOUNET Martine (2^{ème} Adjointe), MM. GUITTONNEAU Joël (3^{ème} Adjoint), M. BALDAU Patrice (4^{ème} adjoint), BILLON Christian (5^{ème} Adjoint), Mme ROBIN Sylviane, Mme VINCENT Nadine, M. DEVINEAU Jean-Yves, , Mme PILLET Sarah, Mme LONGEPEE Nathalie, M. ROLLAND Yann.

ÉTAIENT REPRÉSENTES : /

ÉTAIENT EXCUSES : Mme MASSON Brigitte, M. BEAUNE Claude

ÉTAIENT ABSENTS : Mme BARAUD Valérie, M. ROUSSEAU Marcel, M. RAIMBAUD Frédéric, Mme SUDRY-MASSON Anne

Monsieur Yann Rolland a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT

FINANCES LOCALES - DÉCISION BUDGÉTAIRE - TARIFS COMMUNAUX 2020

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-3 et L2125-1 à L2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Monsieur le Maire expose :

Monsieur le Maire présente les propositions de la commission des finances qui s'est réunie le Mardi 03 décembre 2019 afin d'examiner l'ensemble des tarifs municipaux qui seront appliqués à compter du 1^{er} Janvier 2020.

Pour des raisons de facilité d'organisation pour les parents d'élèves, la modification des tarifs du restaurant scolaire ne sera effective qu'à compter du 1^{er} février 2020.

La commission propose les tarifs suivants :

TARIFS MUNICIPAUX	TARIFS 2016	TARIFS 2017	TARIFS 2018	TARIFS 2019	TARIFS 2020	% AUGMENTAT° 2019 - 2020
DROITS DE PLACE						
Manèges - Par semaine	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200,00 €	0%
Cirques et Marionnettes - Par Journée	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50,00 €	0%
Marché du samedi -le ml	0.90 €	0.90 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €	0%
Marché - Forfait électricité	1.80 €	1.80 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €	0%
PUBLICATIONS						
Livre de Bouin "Bouin Isle au péril de la mer"	27.45 €	27.45 €	27.45 €	27.45 €	27,45 €	0%
REPAS RESTAURANT SCOLAIRE- création 25/07/2012						
Tarif A - repas enfants « résidents sur la Commune » scolarisés dans les écoles de Bouin dont les familles sont domiciliées sur la Commune ou sont assujetties au paiement d'un impôt (TH, FB, FNB ou CFE)	3.10 €	3.10 €	3.20 €	3.30 €	3.30 €	0%
Tarif B - repas enfants « non-résidents sur la Commune » scolarisés dans les écoles de Bouin dont les familles sont domiciliées hors commune.	4.10 €	4.10 €	4.20 €	4.40 €	4.40 €	0%
Tarif C - Repas « Adultes »	4.70 €	4.70 €	4.80 €	5.00 €	5.00 €	0%
Il n'est plus possible de commander le jour même des repas. Si toutefois, l'enfant devait malgré tout déjeuner, il sera demandé à la famille 2 tickets pour ce repas.	2 tickets repas	2 tickets repas	2 tickets repas	2 tickets repas	2 tickets repas	
Tarif D - Repas "plateau allergies"		11.60 €	11.70 €	12.00 €	12.00 €	0%
ASSAINISSEMENT (PAC) Création 01/07/2012						
PAC pour les constructions nouvelles par logement	1 300.00 €	1 300.00 €	1 400.00 €	1 470.00 €	1 485,00 €	1%
PAC pour les constructions existantes par logement	1 300.00 €	1 300.00 €	1 400.00 €	1 470.00 €	1 485,00 €	1%
EXPOSITIONS (peintures, photos, sculptures ...)						

Week end de 3 Jours - par niveau de salle - pour 1 exposant	65.00 €	65.00 €	65.00 €	65.00 €	66,00 €	1,5%
Par Exposant - Pour 2 semaines - en Été	35.00 €	35.00 €	35.00 €	35.00 €	36,00 €	2,9%
FOURRIERE						
Animaux - capture	35.00 €	35.00 €	35.00 €	40.00 €	40,00 €	0%
Animaux - Par nuit	45.00 €	45.00 €	45.00 €	50.00 €	40,00 €	-20%
Remorques - Par matériel	60.00 €	100.00 €	100.00 €	110.00 €	110.0 €	0%
CIMETIERE						
Concession Terrain 2m ² - 15 ans	180.00 €	180.00 €	200.00 €	210.00 €	210.00 €	0%
Concession Terrain 2m ² - 30 ans	320.00 €	320.00 €	360.00 €	380.00 €	380.00 €	0%
Columbarium - 10 ans	360.00 €	360.00 €	360.00 €	380.00 €	380.00 €	0%
Columbarium - 20 ans	720.00 €	720.00 €	740.00 €	760.00 €	760.00 €	0%
Columbarium - 30 ans	1 080.00 €	1 080.00 €	1 140.00 €	1 200.00 €	1 200.00 €	0%
Jardin du Souvenir- Dispersion des Cendres	65.00 €	65.00 €	70.00 €	80.00 €	80.00 €	0%
Ouverture et Fermeture de Case (columbarium)	75.00 €	75.00 €	80.00 €	90.00 €	90.00 €	0%
MATERIEL						
SONORISATION MOBILE						
<i>Association Commune</i>						
Prêt - Fournir attestation Assurance RC	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
<i>Particulier</i>						
Prêt (Salle de l'Enclos) - Fournir attestation Assurance RC - obligatoire	70.00 €	70.00 €	70.00 €	70.00 €	70.00 €	0%
Prêt (Salle de l'Estran) - Fournir attestation Assurance RC - obligatoire					40.00 €	
Caution	500.00 €	500.00 €	500.00 €	500.00 €	500.00 €	0%
MARCHE DE NOEL						
Le Stand de 2 m40 avec tables et chaises-	25.00 €	25.00 €	25.00 €	25.00 €	25.00 €	0%
PHOTOCOPIES						
NOIR ET BLANC						
<i>Particuliers</i>						
Format A4 - Recto	0.15 €	0.15 €	0.15 €	0.15 €	0.15 €	0%
Format A3 - Recto	0.30 €	0.30 €	0.30 €	0.30 €	0.30 €	0%
Format A4 - Recto/Verso	0.30 €	0.30 €	0.30 €	0.30 €	0.30 €	0%
Format A3 - Recto/Verso	0.60 €	0.60 €	0.60 €	0.60 €	0.60 €	0%
<i>Associations Communales</i>						

Format A4 - Recto	0.05 €	0.05 €	0.05 €	0.05 €	0.05 €	0%
Format A3 - Recto	0.10 €	0.10 €	0.10 €	0.10 €	0.10 €	0%
Format A4 - Recto/Verso	0.10 €	0.10 €	0.10 €	0.10 €	0.10 €	0%
Format A3 - Recto/Verso	0.20 €	0.20 €	0.20 €	0.20 €	0.20 €	0%
COULEUR						
<i>Particuliers</i>						
Format A4 - Recto	0.25 €	0.25 €	0.25 €	0.25 €	0.25 €	0%
Format A3 - Recto	0.40 €	0.40 €	0.40 €	0.40 €	0.40 €	0%
Format A4 - Recto/Verso	0.40 €	0.40 €	0.40 €	0.40 €	0.40 €	0%
Format A3 - Recto/Verso	0.60 €	0.60 €	0.60 €	0.60 €	0.60 €	0%
<i>Associations Communales</i>						
Format A4 - Recto	0.20 €	0.20 €	0.20 €	0.20 €	0.20 €	0%
Format A3 - Recto	0.30 €	0.30 €	0.30 €	0.30 €	0.30 €	0%
Format A4 - Recto/Verso	0.30 €	0.30 €	0.30 €	0.30 €	0.30 €	0%
Format A3 - Recto/Verso	0.40 €	0.40 €	0.40 €	0.40 €	0.40 €	0%
REPRODUCTION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS						
Application de l'arrêté interministériel du 1er Octobre 2001						
Format A4 - Noir et Blanc - la page	0.18 €	0.18 €	0.18 €	0.20 €	0.20 €	0%
Cédérom	2.75 €	2.75 €	2.75 €	3.00 €	3.00 €	0%
<i>Frais d'envoi facturés à l'intéressé</i>						
BIBLIOTHEQUE						
ABONNEMENT INDIVIDUEL ANNUEL						
Carte lecteur délivrée à l'inscription	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Abonnement annuel enfants jusqu'au primaire inclus	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Abonnement annuel jeunes scolarisés au collège, lycée et étudiant	7.00 €	7.00 €	7.00 €	Gratuit	Gratuit	
Abonnement annuel demandeurs d'emploi, personnes au RSA	7.00 €	7.00 €	7.00 €	Gratuit	Gratuit	
Abonnement annuel Vacanciers	7.00 €	7.00 €	7.00 €	Gratuit	Gratuit	
Abonnement annuel adultes	13.00 €	13.00 €	13.00 €	Gratuit	Gratuit	
Copie page internet (N/B)	0.15 €	0.15 €	0.15 €	0.15 €	0.15 €	0%
Caution demandée pour les lecteurs "Vacanciers"	20.00 €	20.00 €	20.00 €	20.00 €	20.00 €	0%
BORNE DE SERVICE AU PORT DU BEC (création 14/02/2012)						

Nuitée de 18 heures à 9 heures du matin (accès libre en dehors de ces créneaux) - Cet accès pourra être fermé lors, notamment, des alertes "Météo" et une évacuation pourra être décidée. Aucun remboursement ne pourra être demandé.	5.00 €	5.00 €	5.00 €	5.00 €	5.00 € + Taxe de séjour du 1 ^{er} avril au 30 septembre : 0,41 €	0%
Electricité : pour 4h de distribution	2.50 €	2.50 €	2.50 €	2.50 €	2.50 €	0%
Eau : pour 10 minutes de distribution	2.50 €	2.50 €	2.50 €	2.50 €	2.50 €	0%
Accès au container déchets (la distribution de l'électricité ou de l'eau autorise l'ouverture du container par un code d'accès	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
LOCATION DES SALLES (SALLE DE L'EPOIDS - SALLES DE L'ENCLOS - SALLE DU PAVILLON - SALLE DE L'ESTRAN)						
SALLE DE L'EPOIDS - 40 Personnes						
Utilisateur Commune	80.00 €	80.00 €	80.00 €	80.00 €	80.00 €	0%
Utilisateur Hors commune	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €	0%
Réunion organisations professionnelles (MAE, Ostréiculteurs, GGA)	25.00 €	25.00 €	25.00 €	25.00 €	25.00 €	0%
Chèque de Caution - identique au tarif de location						
SALLE DU PAVILLON - RDC - 60 Personnes						
REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE :						
Utilisations interdites dans cette salle :						
Activité sportive						
Vin d'honneur						
Manifestation ou utilisation commerciale						
Utilisateur Commune	145.00 €	145.00 €	145.00 €	145.00 €	145.00 €	0%
Utilisateur Hors commune	210.00 €	210.00 €	210.00 €	210.00 €	210.00 €	0%
Association Commune (prise en compte de la gratuité sur l'année civile et quel que soit la salle) sachant que pour les Assemblées Générales et les conseils d'administration la location sera gratuite sur présentation de la convocation.	1ère gratuite et 35,00 € les suivantes	1ère gratuite et 35,00 € les suivantes	1ère gratuite et 35,00 € les suivantes	1ère gratuite et 35,00 € les suivantes	1ère gratuite et 35,00 € les suivantes	
Association Hors Commune	210.00 €	210.00 €	210.00 €	210.00 €	210.00 €	0%

Réunion organisations professionnelles (MAE, Ostréiculteurs, GGA)	25.00 €	25.00 €	25.00 €	25.00 €	25.00 €	0%
Chèque de Caution - identique au tarif de location						
SALLE DE SPECTACLE - L'ENCLOS - 195 Personnes						
Utilisateur Commune avec le bar délimité par un paravent	145.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €	0%
Association Commune avec le bar délimité par un paravent	Gratuit avec le bar	Gratuit avec le bar	Gratuit avec le bar	Gratuit avec le bar	1ère gratuite avec le bar et 35,00 € les suivantes	
Particulier, association Hors Commune avec le bar délimité par un paravent	210.00 €	250.00 €	250.00 €	250.00 €	250.00 €	0%
Réunion information avec le bar délimité par un paravent	80.00 €	80.00 €	80.00 €	80.00 €	80.00 €	0%
Chèque de Caution - identique au tarif de location						
Projection d'un DVD (1h) pour utilisateur commune	40.00 €	40.00 €	40.00 €	40.00 €	40.00 €	0%
SALLE DE RECEPTION - L'ENCLOS - 200 Personnes						
Utilisateur Commune	260.00 €	260.00 €	260.00 €	260.00 €	260.00 €	0%
Utilisateur Commune pour un vin d'honneur	110.00 €	110.00 €	110.00 €	110.00 €	110.00 €	0%
Utilisateur Hors commune	420.00 €	420.00 €	420.00 €	420.00 €	420.00 €	0%
Association Commune (prise en compte de la gratuité sur l'année civile et quel que soit la salle) sachant que pour les Assemblées Générales et les conseils d'administration la location sera gratuite sur présentation de la convocation.	1ère gratuite et 35,00 € les suivantes	1ère gratuite et 35,00 € les suivantes	1ère gratuite et 35,00 € les suivantes	1ère gratuite et 35,00 € les suivantes	1ère gratuite et 35,00 € les suivantes	
Association Hors Commune ou Manifestations commerciales	420.00 €	420.00 €	420.00 €	420.00 €	420.00 €	0%
Réunion organisations professionnelles (MAE, Ostréiculteurs, GGA)	55.00 €	55.00 €	55.00 €	55.00 €	55.00 €	0%
Chèque de Caution - identique au tarif de location						
SALLE DE L'ESTRAN - 97 PERSONNES						
REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE :						
<u>Utilisations interdites dans cette salle :</u>						
Activité sportive						
Vin d'honneur						

Manifestation ou utilisation commerciale (proximité du commerce et stationnement limité)						
Utilisateur Commune			200.00 €	200.00 €	200.00 €	0%
Association Commune (prise en compte de la gratuité sur l'année civile et quel que soit la salle) sachant que pour les Assemblées Générales et les conseils d'administration la location sera gratuite sur présentation de la convocation.			1ère gratuite et 35,00 € les suivantes	1ère gratuite et 35,00 € les suivantes	1ère gratuite et 35,00 € les suivantes	
Utilisateur hors commune (particulier et association)				250.00 €	250.00 €	0%
Chèque de Caution - identique au tarif de location						
SALLE DU PAVILLON, SALLE DE L'ENCLOS, SALLE DE L'EPOIDS et SALLE DE L'ESTRAN						
Location complémentaire pour la prise des clés la veille avant 17 heures -Restitution des clés avant 9 heures le lendemain	55.00 €	55.00 €	55.00 €	55.00 €	55.00 €	0%
AUTRES DISPOSITIONS CONCERNANT LES SALLES						
Chèque caution pour les associations	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €	0%
Forfait location flûtes et verres à pied	25.00 €	25.00 €	25.00 €	25.00 €	25.00 €	0%
Tarif location des salles par le Personnel -pour leur mariage ou celui de leurs enfants	application du 1/2 tarif "Commune" selon la réservation de la salle	application du 1/2 tarif "Commune" selon la réservation de la salle	application du 1/2 tarif "Commune" selon la réservation de la salle	application du 1/2 tarif "Commune" selon la réservation de la salle	application du 1/2 tarif "Commune" selon la réservation de la salle	
Location salle pour 2 jours consécutifs (sans nettoyage entre les 2 jours)	Application d'un rabais de 20 % sur le prix de la location des 2 jours	Application d'un rabais de 20 % sur le prix de la location des 2 jours	Application d'un rabais de 20 % sur le prix de la location des 2 jours	Application d'un rabais de 20 % sur le prix de la location des 2 jours	Application d'un rabais de 20 % sur le prix de la location des 2 jours	

Versement des arrhes à la réservation des salles (non restituables en cas d'annulation de la réservation) - du montant de la location - tarif applicable au jour de l'utilisation de la salle [pas de versement d'arrhes pour les associations de la Commune]	25%	25%	25%	25%	25%	
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC						
Redevance d'occupation du domaine public par an - au m ² - payable au 30 Juin de chaque année.	12.00 €	12.00 €	12.00 €	12.00 €	12.00 €	0%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (vote à main levée) :

- ✎ **APPROUVE** les tarifs proposés ci-dessus qui seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2020, exception faite du restaurant scolaire pour lequel les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} février 2020.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Publication le 13 décembre 2019

#signature#

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification et / ou de sa publication conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr